



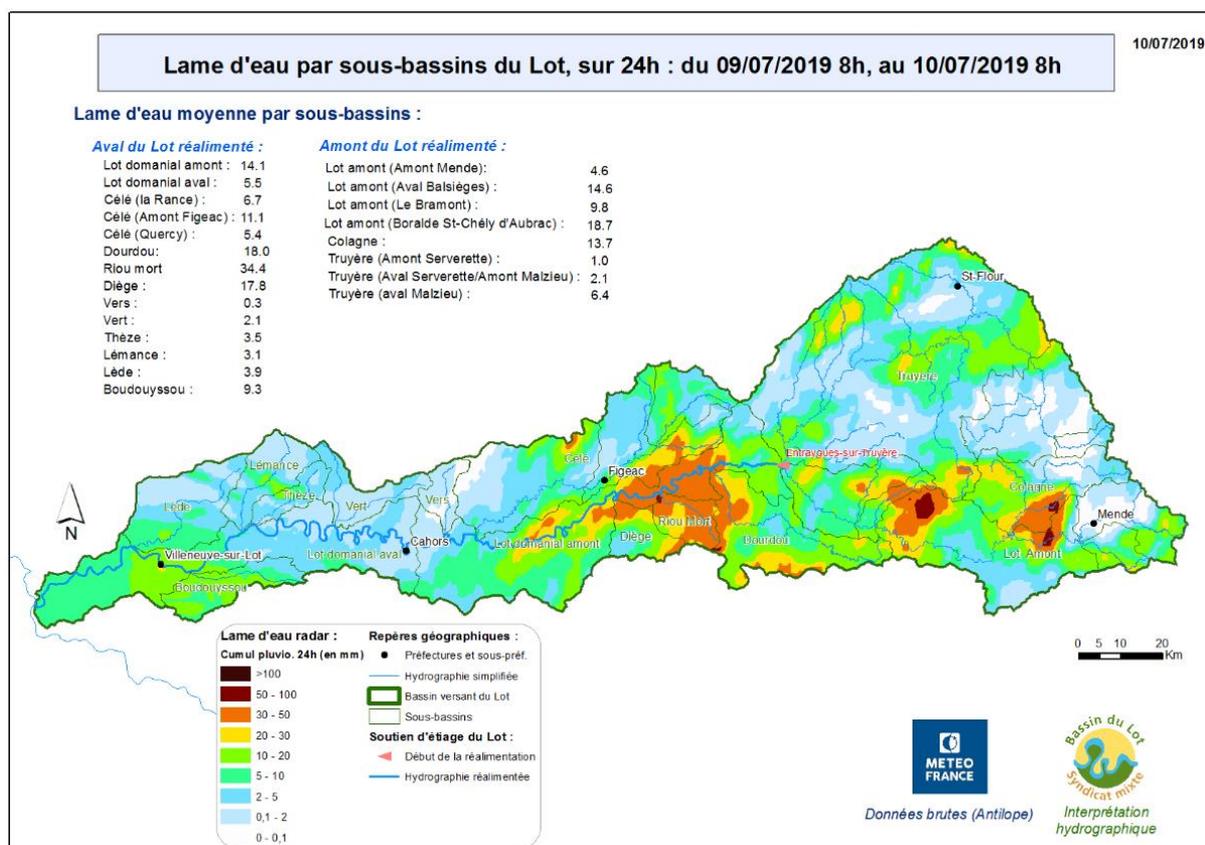
Le 11 juillet 2019

## - Suivi de l'étiage 2019 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°3

La campagne 2019 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le lundi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (31<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes\* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode pluvio-orageux du 09 au 10 juillet 2019

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



**Pluviométrie sur le bassin :**

Cette semaine est marquée par un épisode orageux avec quelques précipitations éparées lundi et des précipitations plus intenses mardi (cf. figure ci-dessus), particulièrement sur les bassins du Riou Mort (34 mm), du Lot amont (19 mm), du Dourdou (18 mm) et de la Diège (18 mm). Ces précipitations sont associées à une baisse des températures ce début de semaine. Ces dernières vont cependant remonter dans les prochains jours.

**Hydrologie du bassin :**

Cette semaine, 3 stations du bassin du lot ont franchi leurs débits seuils :

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2019 (en m3/s) :

Station	P.	04 Juil	05 Juil	06 Juil	07 Juil	08 Juil	09 Juil	10 Juil	
<b>LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :</b>									
Viviez [2]		0.2	0.14	0.11	0.09	0.1	1.2	0.4	
<b>LOT AVAL CAHORS :</b>									
Boussac		0.08	0.07	0.07	0.08	0.07	0.06	0.06	
Casseneuil		0.08	0.07	0.08	0.07	0.07	0.09	0.1	

**LÉGENDE**

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Le 10 juillet, 2 stations ont franchi le DAR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 10/07/2019

<http://laviedelariviere.bassinulot.fr>



## **Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin :** (nouvelles mesures en gras)

A la date du 11 juillet 2019 les différents arrêtés sont pris dans les départements suivants du bassin du lot :

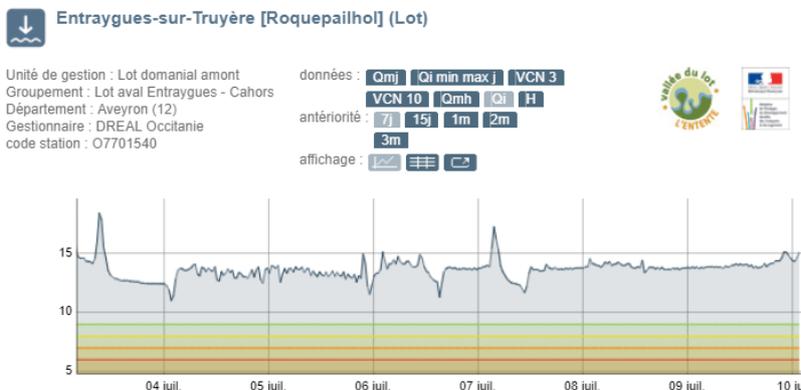
- Lozère :
  - o pas d'arrêté ;
- Cantal :
  - o aucun arrêté ne concerne ne concerne le Lot et ses affluents ;
- Aveyron :
  - o arrêté 12-2019-07-05-001 en date du 8 juillet 2019 et valide jusqu'au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur le bassin de la rivière Lot de la confluence avec la Truyère à la limite ouest du département hors Lot. Ces derniers sont placés en niveau « d'alerte renforcée » ;
- Lot :
  - o arrêté E-2019-175 en date du 6 juillet 2019 et valide jusqu'au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur les affluents du Lot. Ces derniers sont placés en niveau « d'alerte renforcée » ;
- Lot-et-Garonne :
  - o aucun arrêté ne concerne le Lot et ses affluents.

En phase d'alerte les consignes correspondent à l'interdiction d'irriguer entre 11h00 et 19h00 sauf cas particulier (organisations collectives). En phase d'alerte renforcée, interdiction d'irriguer les samedis et dimanches et, les autres jours de la semaine, interdiction d'irriguer de 8h00 à 21h00 (et sauf cas particuliers).

## **Variations de débits sur le Lot réalimenté :**

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Le graphe ci-dessous montre les débits horaires du Lot à Entraygues/Truyère. Les éclusées hydroélectriques sont arrêtées depuis le 03 juillet au matin





### **Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :**

Les niveaux de remplissage des retenues seront transmis toutes les semaines (cf. tableau en annexe).

### **Besoins en eaux :**

La campagne d'irrigation 2019 a commencé. Les activités touristiques vont augmenter progressivement sur le Lot avec le début de la période estivale.

### **Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende se fera depuis le réservoir de Charpal.

### **Consigne de soutien d'étiage :**

La consigne de soutien d'étiage est fixée à **12 m<sup>3</sup>/s**.

**Droits conventionnels acquis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 50 000 m<sup>3</sup> au 07/07/2019 avec plafonnement à 33 Mm<sup>3</sup>.**

**Volume déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet : 0 Mm<sup>3</sup>**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi précédent.

### **Prochain bulletin : jeudi 18 juillet 2019**

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact : Virginie LE ROY, Bertrand MONTANT, [etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)



## Précisions & glossaire :

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du : 11/07/2019



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	1-juil.-19	2-juil.-19	3-juil.-19	4-juil.-19	5-juil.-19	6-juil.-19	7-juil.-19	8-juil.-19	9-juil.-19	10-juil.-19	11-juil.-19	12-juil.-19	13-juil.-19
<b>Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)</b>	Consigne			Consigne				Consigne			Consigne		
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>QNR à Entraygues*</b>	15.8	16.4	28.1	26.4	20.8	17.0	15.7	15.0	15.4	21.0			
<b>Entraygues-aval (12)</b>	55.2	38.7	17.9	14.2	14.5	15.0	15.0	15.3	15.4	15.1			
<b>Entraygues-Roquepailhol (12)</b>	17.4	49.0	31.0	14.3	13.4	13.3	13.8	13.6	13.9	14.1			
<b>Faycelles (46-12)</b>	21.4	49.0	45.7	21.1	13.5	14.7	14.3	12.7	13.8	17.4			
<b>Cahors-Lacombe (46)</b>	31.8	30.5	59.6	35.3	22.2	20.1	19.7	20.1	20.0	59.6			
<b>Coutet (EDF) (47)</b>	29.8	74.9	59.5	31.2	23.1	20.0	21.3	20.6	18.9	25.0			
<b>Aiguillon-Ville (47)</b>	29.7	29.8	46.7	44.6	26.3	21.2	19.4	17.7	18.0	20.5			

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

**QNR à Entraygues\*** Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

**Cotes des retenues :**

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <u>touristique</u> (en m)
Grandval	11-juil	738.82	+12.82
Sarrans	11-juil	633.92	+3.92
Maury	11-juil	584.52	+1.02
Castelnau	11-juil	413.73	+3.23

Source : EDF

**Syndicat mixte du bassin du Lot**  
233, rue du Président Wilson, 46000 Cahors  
<http://etiage.bassindulot.fr>





08/07/2019

Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot



11/07/2019

Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 4**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m<sup>3</sup>/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 9 JUILLET** 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **VENDREDI 12 JUILLET** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

[etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)  
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76  
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 5**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m<sup>3</sup>/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 12 JUILLET** 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **MARDI 16 JUILLET** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

[etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)  
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76  
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE